

FORMATION I.S.P.F ET A.S.P.F



Conscient du rôle important de la formation dans la maîtrise et le perfectionnement des programmes d'animations en direction des travailleurs, la fédération vous propose deux (02) niveaux de formation :

1. Initiateur Sportif Polyvalent Fédéral
2. Animateur Sportif Polyvalent Fédéral

A. PRÉSENTATION

Accueil Des Stagiaires	Lundi 20 Septembre 2021(A partir de 14:00)
Départ Des Stagiaires	Dimanche 26 Septembre 2021 matin
Durée De La Formation	Du 21 au 25/09/2021
Domiciliation Du Stage et Lieu D'Hébergement	Centre familiale Bouis ville St des Matériaux de Construction Ain El Turk
Date De L'Ouverture Du Stage	Mardi 21/09/2021 à 8:00
Cérémonie De Clôture De Stage	Samedi 25/09/2021 à 17:00
Dossier Administratif Du Candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Demande manuscrite (Adresser à Mr le président de la FAST) • 02 Photos d'identités • 01 Extrait de naissance • Certificat médicale de l'intéressé portant la mention apte à la pratique sportive pour les non licenciés • Imprimé du stagiaire dument rempli et signé par la candidat • Dernier diplôme obtenu pour les candidats au niveau ASPF • Quittance de 3 000 DA représente les frais d'inscriptions <p>NB : Le paiement s'effectue par mandat CCP (Voir : titre C Comment effectuer le paiement)</p>
Déroulement Du Stage	<ul style="list-style-type: none"> • Cours Théoriques : Salle de conférence (Tenue uniforme obligatoire) • Cours Pratiques : Salle de sport ou/et plein air (Tenue de sport obligatoire) <p>NB : Ponctualité notée</p>
Matières Et Modules	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie et méthodologie des activités physiques et sportives • Pédagogie • Psychologie • Anatomie et physiologie • Activités de loisirs • Pédagogie pratique
Nombre De Stagiaires Tolérer	• Entre 25 et 40 candidats
Nombre D'Encadreurs	• 10 entre professeurs et personnels de soutiens
Commission Pédagogique Fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Pr AMAROUCHE Malek • Pr HAMARELAINE Abdelhamid • Pr BOUHENACHE Abdelkader • Pr LASSAG Laarbi

Observation : Chaque stagiaire recevra un welcome pakge composé de tee-shirt et casquette comme souvenir de la formation dont il sera obligé de les porter pendant les cours

B. COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription Définitive	<p>Dernier délais le 10/09/2021 à 17 : 30</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Paiement de 100 % de l'ensemble des frais de participation. 2. La liste nominative définitive des candidats (<i>nom et prénom, date et lieu de naissance, organisme, wilaya</i>) 3. Copie de carnet de vaccin (covid-19) obligatoire/ ou teste covid-19 72H avant compétitions
F.A.S.T : Contact	<ul style="list-style-type: none"> • Commission des Activités physique, sportive et loisirs. - Direction : ZEKRINI Rachid Mob : 0 541 432 242 - Pdt Commission : OULD AMAR Mourad Mob : + 213 770 642 900 Tel/Fax : + 213 23 258 210/211/212 Email : fastalgerie@yahoo.fr • Président:+213771364004/+213557823611
Démarches A Suivre	<ul style="list-style-type: none"> • L'imprimé des inscriptions définitives dument rempli et le reçu de versement des frais de participations. • Tel/Fax : + 213 23 258 210/211/212 Email : fastalgerie@yahoo.fr

C. COMMENT EFFECTUER LE PAIEMENT ?

Bénéficiaire	Fédération Algérienne de Sport et Travail
Intitulé de l'opération	Formation
Adresse Du Bénéficiaire	Centre des fédérations, cité olympique Med Boudiaf, Alger
N° du Compte Postale CCP	Rib :21003546 clé 89
N° du Compte Bancaire BEA en DA	Rib : 00200018180325043666
Modalités de paiement BEA en DA	<p>a) 1er Versement : les participants doivent s'acquitter de la 1ère tranche de 50% du montant global avant le 05/09/2021</p> <p>b) Versement final : les participants doivent s'acquitter de la 2ème tranche de 50% du montant global restant avant le 10/09/2021</p> <p>NB : Pour effectuer le paiement par voie CCP, des mandats à télécharger sont disponibles sur le site Web de la fédération</p>
Annulation De :	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'annulation de réservation et de participation a compté du 20/09/2021 le participant/structure perd tous le droit de remboursement et cela quel que soit la forme. • La Fédération réserve le droit d'annuler un ou plusieurs éléments du programme ou l'événement sportif si il n'y pas le nombre minimum des participants exigé par les Règlements Généraux et Techniques de la FAST avec l e remboursement intégral des frais de participation.